

QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES À L'ORTHOGRAPHE RECTIFIÉE

Gouvernement du Québec (2002)

http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3275

1) Pourquoi des rectifications de l'orthographe ?

Les rectifications de l'orthographe visent à simplifier certaines graphies et à supprimer des anomalies, des exceptions ou des irrégularités de l'orthographe du français.

2) Qui a proposé les rectifications orthographiques ?

Les rectifications de l'orthographe ont été proposées par la France en 1990. C'est l'ancien premier ministre français Michel Rocard qui a créé le Conseil supérieur de la langue française en 1989 et lui a confié la mission de proposer des rectifications orthographiques. Le Conseil a alors formé un comité d'experts pour mener à bien ce projet. Le linguiste Bernard Cerquiglini, la linguiste et historienne Nina Catach et le grammairien André Goosse faisaient notamment partie de ce comité. En 1990, le comité a présenté ses recommandations à l'Académie française ainsi qu'aux diverses instances francophones compétentes en matière de langue française afin qu'elles les approuvent. Après avoir été accepté par le premier ministre, l'ensemble des rectifications proposées (un peu plus de deux mille) a ensuite été publié officiellement au Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990.

3) Doit-on adopter les graphies rectifiées ?

Les rectifications de l'orthographe, bien qu'elles soient officielles, sont des recommandations, elles n'ont pas de caractère obligatoire. Nous sommes encore actuellement dans une période de transition pendant laquelle les deux graphies sont admises.

On peut donc continuer de rédiger un document uniquement en orthographe traditionnelle. On peut aussi, si on le désire, rédiger uniquement en orthographe rectifiée, ou n'appliquer qu'une partie des rectifications. Ainsi, dans un même texte peuvent coexister graphies nouvelles et graphies traditionnelles. On pourrait par exemple avoir aout et coût (suppression de l'accent circonflexe sur le u lorsqu'il n'a pas pour fonction de distinguer des sens ou des temps de verbes), et le texte serait exempt de fautes, car les deux graphies sont acceptées. Cependant, dans un même texte, il faut s'assurer de l'uniformisation de la graphie d'un même mot. Si l'on écrit le mot aout sans accent circonflexe une première fois, on doit continuer de l'écrire de cette façon tout au long du document.

Au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'un ministère, le choix d'adopter les rectifications de l'orthographe relève de cette entreprise, de cet organisme ou de ce ministère. Il demeure cependant souhaitable qu'une position claire quant à l'application ou non des rectifications

orthographiques – ou de certaines d’entre elles – soit prise dans l’organisation, et que l’ensemble du personnel soit mis au courant de cette position.

4) Est-ce qu’il y a eu d’autres réformes de l’orthographe dans le passé ?

Il y a eu plusieurs réformes et tentatives de réformes dans l’histoire de l’orthographe française, certaines ayant connu plus de succès que d’autres. Par exemple, en 1542, le grammairien L. Meigret a proposé de rapprocher l’orthographe de la prononciation. En 1620, le poète et grammairien J. Godard a suggéré, notamment, de supprimer des lettres étymologiques et de remplacer des s muets par des accents circonflexes. En 1740, une importante réforme, celle de l’abbé d’Olivet, grammairien et traducteur, membre de l’Académie française, a touché environ 5000 mots, modifications que l’on a consignées dans la troisième édition du dictionnaire de l’Académie. En 1906, la Fédération internationale des instituteurs a demandé une réforme orthographique, à laquelle seule la France ne s’est pas engagée. L’Académie française, quant à elle, a simplifié l’orthographe de certains mots dans les différentes éditions de son dictionnaire. Les rectifications orthographiques de 1990 ne sont donc pas les premières modifications proposées à l’orthographe française... et elles ne seront sans doute pas les dernières.

5) À l’école, présentement, les élèves apprennent-ils les nouvelles graphies ou les formes traditionnelles ?

En Belgique et en Suisse

On a informé les enseignants de l’existence et du contenu des rectifications de l’orthographe; ils peuvent donc les présenter en classe en toute connaissance de cause. Les formes rectifiées sont enseignées en Belgique dans diverses universités et écoles normales, ainsi que dans beaucoup d’écoles secondaires, surtout du réseau catholique. Depuis la rentrée scolaire 2008-2009, trois circulaires ministérielles belges indiquent que « les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées ».

En France

On peut lire dans les programmes scolaires 2008-2009 que « pour l’enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications orthographiques proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l’Académie française » et que « l’orthographe révisée est la référence ». En 2012, le Bulletin officiel du ministère de l’Éducation nationale indique que « les rectifications [...] restent une référence, mais ne sauraient être imposées » et que « [d] ans l’enseignement aucune des deux graphies (ancienne ou nouvelle) ne peut être tenue pour fautive ».

Au Québec

Les enseignants qui choisissent d’enseigner l’orthographe rectifiée le font de leur propre gré. Toutefois, le ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche tient compte des rectifications dans la correction des examens de fin d’année et dans la Liste orthographique à l’usage des enseignantes et des enseignants (pour le primaire, 2014). Quant

aux maisons d'édition qui produisent du matériel pédagogique, elles peuvent elles aussi choisir d'intégrer ou non les rectifications de l'orthographe dans leurs ouvrages; de plus en plus d'ouvrages récents les incluent. Par ailleurs, l'Université du Québec à Montréal enseigne l'orthographe rectifiée dans ses cours de grammaire du français écrit et l'Université de Montréal le fait, notamment, dans les cours s'adressant aux futurs enseignants. L'Université de Sherbrooke, elle, demande à ses formateurs et à ses formatrices de tenir compte à la fois des anciennes et des nouvelles graphies dans la correction des travaux.

6) Les élèves et les étudiants sont-ils pénalisés s'ils utilisent les graphies rectifiées ?

Au Québec, les enseignants choisissent d'enseigner l'orthographe nouvelle ou traditionnelle, ils doivent accepter les deux graphies, et ce, pour une période indéterminée, puisque aucune des deux formes ne peut être considérée comme fautive présentement. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec tient donc compte des rectifications dans la correction des examens de fin d'année.

7) Quelle est la position de l'Office québécois de la langue française au sujet des rectifications de l'orthographe ?

L'Office québécois de la langue française estime que ni les graphies traditionnelles ni les nouvelles graphies proposées ne doivent être considérées comme fautives. Cette position correspond à celle de l'Académie française, qui, en 1991, déclarait que les anciennes graphies demeuraient admises et qu'on ne pouvait pénaliser les nouvelles graphies. Dès 1991, l'Office québécois de la langue française s'est déclaré, de façon générale, favorable à l'application des rectifications de l'orthographe, mais, étant donné les réticences, voire l'opposition, qu'elles soulevaient dans divers milieux en France et ailleurs, il n'a pas voulu faire cavalier seul et imposer cette nouvelle norme au public québécois.

Depuis lors, l'Office suit l'évolution de l'accueil réservé aux rectifications dans la documentation ainsi que dans la société québécoise et la francophonie, et il les prend en considération dans ses travaux et dans les services qu'il offre au public.

Outre l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française (France), le Conseil supérieur de la Communauté française de Belgique et le Conseil international de la langue française sont favorables aux rectifications de l'orthographe.

8) Combien de mots sont touchés par les rectifications ?

À ce jour, la liste la plus complète de mots touchés par les rectifications de l'orthographe contient environ 5000 mots. Elle est présentée dans le Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée : cinq millepattes sur un nénufar. Cet ouvrage a été publié en 2009 par Mme Chantal Contant, une Québécoise qui est spécialiste des rectifications de l'orthographe dans la francophonie. Une bonne partie des mots touchés sont peu fréquemment utilisés; d'autres, comme événement, étaient déjà orthographiés selon les nouvelles règles avant même que les rectifications ne soient officiellement publiées en 1990. En fait, les rectifications touchent, en moyenne, un mot par page rédigée.

Dans les circonstances, il convient de parler de rectifications de l'orthographe et non de réforme de l'orthographe ni de nouvelle orthographe. En effet, une réforme est un changement profond. Or, les rectifications de l'orthographe touchent à peu près un mot par page, comme il a été dit précédemment, ce qui est minime. De même, l'expression nouvelle orthographe laisse entendre qu'il s'agit d'une réforme orthographique d'envergure, ce qui n'est pas le cas.

9) Les ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires et autres) présentent-ils les formes rectifiées ?

De nombreux ouvrages de référence tiennent compte, à des degrés divers, des rectifications de l'orthographe. Certains présentent toutes les rectifications proposées alors que d'autres n'en présentent qu'une partie. Les dictionnaires usuels restent des sources auxquelles il est conseillé de se fier. Voici quelques ouvrages de référence qui font mention, d'une manière ou d'une autre, des rectifications de l'orthographe.

Dictionnaires

Dictionnaire CEC Jeunesse (depuis 2011);
Dictionnaire de didactique du français : langue étrangère et seconde (CLE international, 2003);
Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition (en cours, depuis 1992);
Dictionnaire des difficultés du français (De Boeck, 2012);
Dictionnaire d'orthographe et de difficultés du français (Le Robert, depuis 2010);
Dictionnaire du français usuel (De Boeck, depuis 2002);
Dictionnaire Hachette (depuis 2002);
Dictionnaire Hachette Collège (depuis 2008);
Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche (depuis 2007);
Dictionnaire Hachette junior (depuis 2010);
Dictionnaire Hachette junior de poche (depuis 2010);
Dictionnaire Hachette scolaire (depuis 2002);
Dictionnaire Larousse junior (depuis 2008);
Le grand dictionnaire des difficultés & pièges du français (Larousse, depuis 2004);
Le Larousse des noms communs (depuis 2008);
Le nouveau Littré (Garnier, depuis 2006);
Le nouveau petit Littré (Garnier, depuis 2009);
Le petit Larousse illustré (intégration à 100 % en 2012);
Le petit Robert (intégration à 66 % en 2009);
Multidictionnaire de la langue française (Québec Amérique, intégration à 40 % en 2009 et tableaux des formes rectifiées);
Usito (Delisme, depuis 2009).

Grammaires et autres

Bescherelle junior : petit guide de conjugaison (HMH, depuis 2010);
Bescherelle – L'art de conjuguer (HMH, depuis 2006);
Bescherelle – L'orthographe pour tous (Hatier/HMH, 1998, 2006);
Bescherelle pratique (Hatier, 2006);
Boite à outils – Nouvelle grammaire (Modulo, 3e édition, 2008);
Connaitre et maitriser la nouvelle orthographe (2005);
Dictionnaire des conjugaisons (Larousse, 2008);
Dictionnaire des difficultés du français (Larousse, depuis 2001);
Dictionnaire des règles du français (Maxipoche, Larousse, 2008);
Dictionnaire des verbes français (Pocket, 2004);

Dictionnaire d'orthographe (Poche, Larousse, 2008);
Écrire sans faute : dictées commentées des Championnats d'orthographe (De Boeck/Duculot, 2005);
Français correct : guide pratique (De Boeck/Duculot, 1998);
Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui (Chenelière, 1999);
Guide de poche – Conjugaison (Larousse, 2005);
Guide de poche – Orthographe (Larousse, 2005);
La grammaire moderne (Beauchemin, 2008);
L'anti-fautes d'orthographe (Larousse, 2008);
Le bon usage (De Boeck/Duculot, depuis 1993);
Le correcteur d'orthographe (Hachette, 2011);
Le Ramat de la typographie (depuis 2005);
Le Ramat européen de la typographie (depuis 2009);
Le sommet de l'apprentissage du français écrit (Myrtille, 2006);
Les rectifications de l'orthographe du français (ERPI/De Boeck, 2010);
Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne (De Boeck/Duculot, depuis 1994);
Nouvelle grammaire pratique (CEC, 2007);
Parce que, un guide d'autocorrection du français écrit (CEC, 2005);
L'express grammatical (ERPI, depuis 2006);
Système V : guide de conjugaison (CEC, 2005);
Toute la conjugaison (Albin Michel/Magnard, 2005);
Toute l'orthographe (Albin Michel/Magnard, 2005);
Trousse à outils : démarches et synthèses pour s'autocorriger (Galéace, depuis 2011);
Vérifiez votre orthographe (Le Robert, 2008).

10) Est-ce qu'il y a des logiciels qui acceptent les formes rectifiées ?

Oui, la plupart des correcteurs orthographiques acceptent maintenant les formes rectifiées. Les logiciels Antidote Prisme, Antidote RX, Antidote HD, Myriade, ProLexis, Le Petit ProLexis et le correcteur Cordial, notamment, tiennent compte des rectifications de l'orthographe. Le correcteur orthographique du logiciel de traitement de texte Word, du gestionnaire de courrier électronique Outlook, d'Excel et de PowerPoint (de la suite Office de Microsoft) accepte les nouvelles formes proposées par les rectifications. Il en est de même pour le logiciel libre OpenOffice.org.

11) Est-ce qu'il y a des publications écrites en orthographe rectifiée ?

Oui. Certains auteurs de romans choisissent de rédiger en orthographe rectifiée. Un certain nombre de revues, notamment des revues pédagogiques et des revues de linguistique, emploient cette orthographe.

12) Lorsqu'on écrit un texte en orthographe rectifiée doit-on le mentionner ?

Si on le désire, on peut rédiger une courte note en bas de page ou au début du document précisant que le texte (ou certains mots lorsque ce n'est pas le texte au complet) est conforme aux rectifications de l'orthographe. Cette note, qui n'est évidemment pas obligatoire, pourra rassurer les lecteurs qui auraient pu croire que le texte comportait des erreurs. On peut aussi télécharger un logo ou une vignette de conformité dans le site Internet du Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (www.gqmnf.org/AutresPoints_ExemplesLettres.html).